

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DHUMEAUX.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 14	Votants : 14

**Etaient présents** : MM. Dominique DHUMEAUX, Maxime BARILLEAU, Philippe BERGUES, Yoann BEREL, Jean-Claude CHAMPION, Jean-Luc LOUEDEC, Laurent NICOLLE, Mmes Christine BOUCHER, Emilie GERVAIS, Yolande GUÉRIN, Marion LE BLAY, Fanny MAUBOUSSIN, Sidonie QUERVILLE, Jocelyne PAVY

**Absent excusé** : M. Aurélien AUBERT

**Date de convocation** : 31 mai 2024

Secrétaire de séance : Sidonie QUERVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Ordre du jour**

Le maire rappelle l'ordre du jour de la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour une déclaration d'intention d'aliéner reçue tardivement. Le conseil municipal donne son accord. Il demande également si les élus présents souhaitent aborder des points spécifiques. Philippe BERGUES propose de rendre compte du rapport d'activité de la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe. Yoann BEREL souhaite aborder les élections européennes et le stop de la rue du Mans. Laurent NICOLLE propose de fixer la date de la Journée Citoyenne

- ✓ **Commerce O Bout du Pont et 1000 Cafés**
- 1. Intervention de M. Antoine HUYGHES – avenant au bail
  - ✓ **Délégations consenties au maire**
- 2. Compte-rendu des décisions municipales
  - ✓ **Services périscolaires**
- 3. Révision des tarifs des services périscolaires – année 2024/2025
- 4. Renouvellement du dispositif cantine à 1 euro
  - ✓ **Béguinage**
- 5. Compte-rendu de la réunion Mancelle d'Habitation et Sophia Aménagement
  - ✓ **Fourrière animale**
- 6. Renouvellement de la convention avec Molosses Land
  - ✓ **Archives départementales**
- 7. Autorisation de diffusion du plan terrier du bourg de la commune
  - ✓ **Electricité groupe scolaire – Maison du Temps Libre**
- 8. Renouvellement du contrat pour la période 2025-2028 – estimations des coûts
  - ✓ **Droit de préemption urbain**

9. DIA 17 rue du Clos des Vignes

10. Affaires diverses

## Commerce O Bout du Pont - intervention de M. Antoine HUYGHE – 1000 Cafés

Monsieur DHUMEAUX laisse la parole à M. Antoine HUYGHE, responsable accompagnement 1000 Cafés.

M. Huyghe rappelle qu'un bail commercial a été signé entre la SARL O Bout du Pont, détenue à 100 % par la SAS 1000 Cafés et la commune de Fercé-sur-Sarthe.

Depuis le 11 septembre 2023, la SAS 1000 Cafés sous-loue les locaux avec le matériel et les équipements ainsi que la licence IV à la SARL GIBERT-CLAIN-DARID représentée par M. GIBERT David et Mme CLAIN-DARID Valérie, les gérants d'O Bout du Pont.

Cette sous-location a été autorisée par délibération n°23.58 pour une période d'un an. A l'issue de cette période, Antoine HUYGHE rappelle aux élus présents que 1000 Cafés proposera le rachat du bail aux gérants. Cela impliquera donc que la commune traitera directement avec les gérants et non plus via 1000 Cafés.

Ce changement implique donc une délibération du conseil municipal autorisant le preneur (1000 Cafés) à céder le droit au bail ainsi qu'un avenant au bail commercial. La délibération devra intervenir avant le 11 septembre 2024.

## Délégations consenties au maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales prises au cours du dernier mois :

- Renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C n° 1202 de surface totale de 365 m<sup>2</sup>, sise à Fercé-sur-Sarthe, Le Bourg appartenant aux Consorts TROUILLARD.
- Renoncement au droit de préemption sur les parcelles cadastrées section C n° 1209 et n° 1210 (division de C n° 872 et C n° 873) de surface totale de 697 m<sup>2</sup>, sise à Fercé-sur-Sarthe, 4 ter chemin des Venillières appartenant à Madame REMARS Karine.

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, les élus sont informés des mouvements de crédits suivants :

Imputation	Dépenses	Recettes
138	- 2000 €	
10251	+ 2000 €	
2188	- 328 €	
203	+ 328 €	

## Révision des tarifs des services périscolaires – année 2024/2025 (24.42)

Marion LE BLAY, 2<sup>ème</sup> adjointe en charges des affaires scolaires et de la jeunesse prend la parole.

**Vu** la délibération n°23.40 en date du 5 mai 2023 fixant les tarifs des services périscolaires pour l'année 2023/2024 ;

**Vu** les propositions de la commission scolaire et jeunesse ;

RESTAURANT SCOLAIRE	
QUOTIENT FAMILIAL	REPAS ENFANT
Inférieur à 700 €	1,00 €
701 € à 2000 €	4,00 €
Supérieur à 2000 €	4,15 €
Repas majoré	
	5,85 €
Repas adulte	
	5,40 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE			
QUOTIENT FAMILIAL	LA DEMI-HEURE	1/4 HEURE SUPPLEMENTAIRE	
Inférieur à 680 €	0,85 €	5,70 €	
681 € à 1050 €	0,90 €		
Supérieur à 1050 €	0,95 €		
<i>Toute demi-heure entamée est due.</i>			
16h15-16h45	7h15-7h45 16h45-17h15	7h45-8h15 17h15-17h45	8h15-8h35 17h45-18h30
ACCUEIL - MERCREDI LIBRE			
QUOTIENT FAMILIAL	LA DEMI-JOURNEE	LA JOURNEE COMPLETE	LA JOURNEE EXCEPTIONNELLE
Inférieur à 680 €	2,50 €	5,00 €	14,00 €
681 € à 1050 €	2,60 €	5,20 €	14,50 €
Supérieur à 1050 €	2,70 €	5,40 €	15,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter les tarifs des services périscolaires : restaurant scolaire, accueil périscolaire et accueil – mercredi libre (demi-journée et journée complète)
- **Fixe** les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025

## Renouvellement de la convention – dispositif « cantine à 1 euro » (24.43)

Marion LE BLAY rappelle aux élus que la commune bénéficie du dispositif cantine à 1 euro pour les foyers ayant un quotient familial inférieur à 700 euros.

Pour chaque repas facturé 1 euro, l'état reverse à la commune 3 euros.

Afin de continuer à percevoir l'aide financière, il est proposé de renouveler la convention triennale avec l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le renouvellement de la convention
- **Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

## Compte-rendu de la réunion Mancelle d'Habitation et Sophia Aménagement

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

### Renouvellement de la convention avec Molosses Land (24.44)

Depuis 2017, la commune a choisi comme prestataire de fourrière animale Molosses Land situé à Longnes. Molosses Land intervient à Fercé-sur-Sarthe pour la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants, à la demande du Maire, des adjoints et du personnel communal.

Il est donc proposé de renouveler cette convention pour la période de 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025, pour un montant de 500,00 euros hors taxes.

Yolande GUERIN s'interroge sur la nécessité d'avoir un prestataire. Laurent NICOLLE répond que les animaux en divagation sur la voie publique sont de la responsabilité du maire. Par conséquent, il est donc nécessaire de signer une convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler la convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025
- **Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### Autorisation de diffusion du plan terrier du bourg de la commune (24.45)

La commune avait reçu d'une habitante un plan terrier du bourg de la commune. Afin de préserver ce document dans de bonnes conditions, il a été demandé aux Archives départementales de la Sarthe une expertise.

Par ailleurs, les Archives demandent l'autorisation de diffusion du plan dans leurs supports de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** les Archives départementales de la Sarthe à diffuser le plan terrier du bourg de la commune de Fercé-sur-Sarthe dans leurs supports de communication

### Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité – groupe scolaire et Maison du Temps Libre

Le maire informe que le contrat de fourniture d'électricité pour le groupe scolaire et la Maison du Temps Libre arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Le contrat a été renouvelé pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028 car la proposition commerciale présentait des baisses des prix unitaires hors taxes.

La commune peut donc envisager de réaliser des économies.

## Droit de préemption – 17 rue du Clos des Vignes (24.46)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie pour la parcelle cadastrée section C n°1073 de surface totale de 833 m<sup>2</sup>, sise à Fercé-sur-Sarthe, 17 rue du Clos des Vignes appartenant à Monsieur Franck CATHERINE.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas exercer son droit de préemption

## Affaires diverses

- Travaux de reprise des enrobés rue de Noyen : les travaux se sont déroulés mardi 28 et mercredi 29 mai. Des devis sont en cours pour réaliser les marquages voirie dans cette zone et également rue du Mans pour achever les marquages au sol de la zone multimodale (stop, arrêt de bus, passage piétons etc.)
- Révision du PLU : M. le Maire a rencontré SCALE pour la reprise de la révision du PLU.
- Invitation à la réception des 24 Heures du Mans par le Département : Jocelyne PAVY et Yolande GUERIN proposent de s'y rendre.
- Marion LE BLAY rappelle que l'inauguration du city stade se déroulera vendredi 14 juin à partir de 18h. Après l'inauguration officielle, un tournoi de foot enfants/adultes sera proposé. Une équipe d'élus sera notamment constituée. Ce moment se clôturera par un apéritif.

Il est indiqué que SPORT NATURE est intervenu mardi 3 juin pour réaliser les tracés sur le city stade.

- Logements SARTHE HABITAT rue de Noyen : M. le Maire informe que les logements Sarthe Habitat situés rue de Noyen vont être prochainement réhabilités (changement des menuiseries, isolation des combles, VMC, installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique etc.)
- Philippe BERGUES donne le bilan du rapport d'activités de la SPL de développement touristique de la Vallée de la Sarthe.

- Elections européennes : Yoann BEREL demande si des affiches seront accolées pour toutes les listes candidates. Il lui est donné réponse que non, toutes les listes n'ont pas prévu un affichage, ni même de bulletins de vote.
- Journée Citoyenne : cette année la Journée Citoyenne se déroulera samedi 21 septembre 2024.
- Prochain conseil municipal : mercredi 3 juillet à 20h et mercredi 4 septembre à 20h

*La séance est levée à 21h30.*

M. Dominique DHUMEAUX	M. Philippe BERGUES	Mme Marion LE BLAY	M. Maxime BARILLEAU
M. Aurélien AUBERT	M. Yoann BEREL	M. Jean-Claude CHAMPION	M. Jean-Luc LOUEDEC
Absent excusé			
M. Laurent NICOLLE	Mme Christine BOUCHER	Mme Emilie GERVAIS	Mme Yolande GUERIN
Mme Fanny MAUBOUSSIN	Mme Jocelyne PAVY	Mme Sidonie QUERVILLE	